



Frédérique ROLET
Secrétaire Générale du SNES-FSU
Sigrid GIRARDIN
Secrétaire Générale du SNUEP-FSU
Hervé CHRISTOFOL
Secrétaire général du SNESUP-FSU

à
Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 051

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 17 octobre 2017,

OBJET : Réforme des formations supérieures d'arts appliqués

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Nous apprenons par voie de presse que « Le diplôme national des métiers d'art et du design – de niveau licence » serait mis en place à la rentrée 2018 ou 2019, selon les académies. Ce diplôme en trois ans remplacerait les Brevets de techniciens supérieurs d'Arts Appliqués et le Diplôme des Métiers d'Art, tout deux diplômes classés au niveau III de qualification.

Actuellement les BTS AA et le DMA accueillent en formation des jeunes titulaires du baccalauréat technologique STD2A et de baccalauréats professionnels du secteur des arts appliqués avec succès de part leur adéquation aux métiers et la prise en compte des compétences spécifiques de ces bacheliers. Ils accueillent également des bacheliers généraux, après une année de mise à niveau, preuve de leur parfaite adaptation au parcours des bacheliers technologiques et professionnels.

Le nouveau diplôme DNMADE, en trois ans, comporterait une première année généraliste et transversale, marquant ainsi une meilleure prise en compte de l'orientation des seuls bacheliers généraux. Valant grade de licence, il serait attribué, à minima, dans le cadre d'un partenariat des lycées avec une université et sans lien direct avec la recherche.

La direction de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle nous avait auditionnés à deux reprises l'an dernier et nous avons pu exprimer nos critiques sur ce projet en demandant que la mise en application soit reportée au moins jusqu'à la rentrée 2019. La Conférence des Présidents d'Université s'était d'ailleurs exprimée de la même façon.

Car d'autres solutions auraient du être envisagées : les BTS et DMA étant reconnus dans les parcours licence pour 120 crédits ECTS, il est facile et sans surcoût de proposer au jeunes diplômés une année supplémentaire de formation à l'université, adossée à la recherche, permettant d'atteindre le grade licence et les 180 crédits ECTS. Les licences, professionnelles ou non, ont démontré leur efficacité en terme d'insertion professionnelles et/ou de poursuite d'étude.

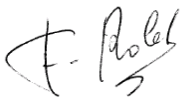
Il nous parait paradoxal, qu'en parallèle de discussions sur l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur, où les questions de réussite des bacheliers professionnels et technologiques sont au centre des débats, vos ministères suppriment des formations, prévues pour ces bacheliers, où ils réussissent bien, pour les remplacer par des « parcours licence » plus adaptés aux bacheliers généraux. Cette mesure serait naturellement appréciée comme la volonté de vos ministères d'écarter les bacheliers professionnels et technologiques, soit la moitié de l'ensemble des bacheliers, de formations supérieures de qualité pour les reléguer vers des parcours de professionnalisation au rabais.

C'est pourquoi, nous vous demandons de nouveau de surseoir à la mise en application de ce projet, de tenir compte des conclusions des débats sur le premier cycle de l'enseignement supérieur et de reprendre ces questions sur de nouvelles bases.

Nous restons disponibles afin d'apporter notre contribution à ce passionnant débat, combien important pour le secteur économique des Arts Appliqués et pour les jeunes qui s'engagent dans ces formations et ces métiers.

Veillez croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Frédérique ROLET



Sigrid GIRARDIN



Hervé CHRISTOFOL

